

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2009

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

Absente excusée :

Mme Laëtitia CELERAU (arrivée à 21h30)

Approbation du compte rendu du 17 septembre 2009 : approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr Rémy SOULET est nommé secrétaire de séance

Mr le Maire demande au conseil de rajouter une question à l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord.

1 - Convention ATESAT 2010-2012 :

Vu le décret n°2002-1205 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-sollicite la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour la période 2010-2012.

-autorise le maire à signer la convention ATESAT et à prendre toutes décisions concernant son exécution ou son règlement.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

2 – Virement de crédit :

Décision Modificative n° 3/2009

Mr le Maire indique au conseil qu'il manque des crédits au compte 2031 « frais d'étude » pour régler les frais d'architecte relatifs à l'étude du projet de réaménagement de la chapelle de Courdault. Il propose le virement de crédit suivant :

	Dépenses	Dépenses
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Compte 2183	-1600.00 €	
Matériel de bureau Et informatique		
Compte 2031		+1600.00 €
Frais d'études		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-accepte ce virement de crédit

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

Décision modificative n° 4/2009

Suite au recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée jusqu'au mois de décembre 2009, il convient de prévoir des crédits supplémentaires au compte 6413 « personnel non titulaire ».

	Dépenses	Dépenses
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Compte 022	-1000.00 €	
Dépenses imprévues		
Compte 6067	-1000.00 €	
Fournitures scolaires		
Compte 6413		+2000.00 €
Personnel non titulaire		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-accepte ce virement de crédit

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

Décision modificative n°5/2009

Les travaux de l'école étant plus élevés que prévu, il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT Compte 2315 – 104 Immobilisation en cours	Dépenses -5350.00 €	Dépenses
Voirie Compte 20417	-1400.00 €	
Compte 2313 – 102 Immobilisation en cours Travaux de bâtiments		+6750.00 €

Mr le Maire rappelle que les subventions seront calculées proportionnellement aux dépenses totales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-accepte ce virement de crédit

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

3 – Etude pour la réhabilitation du Port de la Trigalle – demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement :

Mr le Maire indique que dans le cadre de la mise en valeur du petit port de la Trigalle, il est possible d'obtenir des subventions de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement) des Pays de Loire pour le financement de l'étude paysagère de ce site.

Il fait part de la proposition de mission d'étude de Mr Jacques COURILLEAU, paysagiste et demande au conseil de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-autorise Mr Le Maire à solliciter la DREAL Pays de Loire pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'étude paysagère du port de la Trigalle.
-charge Mr Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution de ce dossier.

-accepte la proposition de convention d'étude établie par le paysagiste Mr COURILLEAU.

Votants : 10
Exprimés : 9
Oui : 9
Non : /
Abstention : 1

4 – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée :

Mr le Maire indique que le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion auquel la commune adhère se trouve confrontée comme tous les organismes intervenant dans ce secteur professionnel, à la difficulté de recruter des médecins du travail en nombre suffisant pour assurer le suivi de plus de 8000 agents. En outre le décret n° 2008-339 du 14 avril 2008 a institué le principe d'une visite médicale tous les deux ans, et pour un certain nombre d'agents relevant d'une surveillance médicale particulière, la définition, par le médecin du travail de la fréquence et la nature des visites.

Dans sa séance du 28 septembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de modifier les modalités d'organisation et le mode de financement du service avec la volonté d'offrir le meilleur service compte tenu des moyens humains actuellement disponibles.

A compter du 1er janvier 2010, le financement de la prestation sera constitué de deux éléments :

- une cotisation annuelle, ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l'hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents, les adaptations des postes, des techniques, l'accessibilité des locaux aux agents handicapés, avis sur situations individuelles ou collectives particulières, participation au CTP locaux en tant que de besoin, etc.), et dont le taux est fixé à 0,12 %, assise sur la masse salariale, à l'instar de la cotisation versée pour l'adhésion au Centre de Gestion ;
- un tarif « à l'acte », s'élevant à 40 € pour chaque visite effectuée par les médecins du travail, quelle qu'en soit la cause (visite annuelle ou bisannuelle, visite d'embauche, visite de reprise, etc.), à la demande de la collectivité ou de l'agent.

Afin de permettre de mettre en oeuvre ce nouveau dispositif, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur l'adhésion de la commune au service proposé.

Délibération :

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-décide

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

5 – Tarifs des salles communales et du terrain de loisirs pour 2010 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de voter les tarifs suivants :

GRANDE SALLE	TARIF COMMUNE 2010	TARIF HORS COMMUNE 2010
Vin d'honneur (particulier)	35.00 €	50.00 €
Vin d'honneur, veillée (association, société)	gratuit	50.00 €
Repas/buffet (120 p) Jeux lucratifs (particulier, association)	85.00 € +45.00 € (2^{ème} jour)	120.00 € +50.00 € (2^{ème} jour)
Réunions (association com et intercom)	gratuit	50.00 €
SALLE ANNEXE		
Vin d'honneur	30.00 €	40.00 €
Repas (25 p)	60.00 €	80.00 €
Salle et grande cuisine	80.00 €	100.00 €
Réunion (40 p) (association com et intercom)	Gratuit	30.00 €
CHAUFFAGE		
Période du 15/10 au 30/05	1^{er} jour	2^{ème} jour
Grande salle	45.00 €	25.00 €
Pour un Vin d'honneur	20.00 €	/
Salle annexe	25.00 €	10.00 €
Pour un Vin d'honneur	10.00 €	/
TERRAIN DE LOISIRS		
Particuliers Pour 1 journée	50.00 €	65.00 €
Particuliers Pour 2 jours	70.00 €	90.00 €
Associations Gratuité pour les Ass n'ayant pas de subvention	50.00 €	65.00 €
Nuitées terrain de loisirs	3€/nuit/personne	3€/nuit/personne

6 – Emprunt relais TVA de 12 000 € :

Mr le Maire indique que les projets 2009 étant en partie terminés il convient de faire l'emprunt relais TVA prévu au BP 2009.

Il donne les propositions reçues du Crédit Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1- décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée un prêt court terme de 12 000 €.

Pour une durée de 24 mois dont 21 mois de différé du capital

A taux fixe de 2.60 %.

Avec remboursement trimestriel.

Possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

2- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

3- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement en temps que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

4- Confère en tant que de besoin toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt passé avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

7 – Contrat de prévoyance maintien de salaire auprès de la MNT :

Mr le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 1999, 3 agents de la collectivité adhèrent au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale. Le taux de cotisation s'élève à 1.02% du salaire brut, 25% de ce taux est pris en charge par la collectivité. Ce taux de cotisation devant passer à 1.05 % à partir du 1er janvier 2010, il convient de délibérer sur la participation de la collectivité au contrat de prévoyance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose :

- de continuer à participer au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » et d'appliquer un taux de 25 % de 1.05 soit 0.26 % du salaire brut à partir du 1^{er} janvier 2010.

Votants : 10

Exprimés : 9

Oui : 9

Non : /

Abstention : 1

**Arrivée de Mme Laëtitia CELERAU*

8 – Congrès des Maires : remboursement des frais de transport :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est rendu au congrès des Maires du 17 au 18 novembre 2009 par le train. Dans le cadre de ses frais de mission, il souhaite le remboursement de ses frais de déplacement soit la somme de 114.80 € correspondant au montant du billet de train aller-retour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte le remboursement des frais de déplacement de Mr le Maire.
- autorise le règlement de cette dépense au compte 6532 du budget communal.

Votants : 11
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstention : 1

9 – Détermination du nombre d'adjoints :

Mr le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales la commune peut disposer de trois adjoints au maximum. Lors des élections de mars 2008, le conseil avait fixé à deux le nombre des adjoints au maire. Suite à la démission de Mme Nathalie BARATON, deuxième adjoint, Mr le Maire propose une réorganisation du conseil. Il indique qu'il souhaiterait être secondé par un adjoint délégué aux affaires sociales et responsable de la commission « environnement tourisme culture » et un adjoint délégué à la « voirie urbanisme réseaux ».

Le conseil municipal procède au vote.

Chaque Conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Six voix pour trois Adjoints

Cinq voix pour deux Adjoints

10 – Election d'un deuxième adjoint :

Mr le Maire rappelle la démission de Mme Nathalie BARATON de son poste de deuxième adjoint, Mr le Sous-Préfet ayant donné son accord, il convient donc de procéder à l'élection d'un deuxième adjoint.

▶ Election d'un deuxième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Christelle souchet	10	dix

▶ Proclamation de l'élection du deuxième

Mme Christelle SOUCHET a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

11 – Election d'un troisième adjoint :

Le conseil municipal ayant décidé de porter à trois le nombre d'adjoints, il convient donc de procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

▶ Election d'un troisième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

NOMS ET PRENOMS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr Pierre JAULIN	9	NEUF
Mr Gérard CHAIGNEAU	1	UNE

▶ Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mr Pierre JAULIN a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

*Mr le Maire remercie vivement Mme Nathalie BARATON pour ses services rendus et son temps passé pour la collectivité en tant que deuxième adjoint.

12 - Représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :

Mme Nathalie BARATON ayant démissionné de ses fonctions de déléguée communautaire suppléante, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le Conseil Municipal, a élu la personne suivante pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :

Déléguée suppléante : Mme Christelle SOUCHET

13 - Divers :

-SIVU des Champs du Pas :

Le Maire informe le conseil que les prêts relatifs à la construction du complexe sportif arrive à échéance en 2010. Le conseil souhaite que la participation communale soit de ce fait diminuée à raison de 50% de l'investissement.

Des rénovations importantes sont nécessaires sur les terrains d'entraînement situés à Nieul sur l'Autise. Le conseil demande à ce que des études comparatives soient réalisées afin de savoir si le regroupement de l'ensemble au complexe ne serait pas plus judicieux que la réfection des anciens terrains.

-bulletin municipal 2010

Le bulletin sera transmis à l'imprimeur la semaine 50

-commémoration du 5 décembre 2009

Au monument aux morts de Courdault à 10h30

-Cérémonie des vœux du Conseil municipal

La cérémonie des vœux aura lieu le 23 janvier 2010.

-Société de pêche : demande d'un local de rangement.

Le conseil municipal accepte de prêter à l'association « Le Dimanche du Travailleur » le garage se trouvant à côté de la salle des fêtes. (anciennement garage du corbillard).

-Projet de construction d'un poulailler.

Le conseil municipal souhaiterait que la construction soit réalisée le long du chemin rural n° 8 de la parcelle ZK36 et non le long de la voie communale qui va à Guinefolle, pour qu'il soit éloigné au maximum des habitations, et ait un impact limité dans le paysage.

-Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2009 ; commission habitat.

Présentation de plusieurs esquisses pour la réhabilitation de la chapelle en bibliothèque, salle multi médias et salle d'exposition par l'architecte Mr Charneau.

L'esquisse-proposition n°3 semble la plus appréciée.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Mr Rémy SOULET

Mr Stéphane GUILLON